

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 09 mars 2022**

**Objet : Plan de financement pour l'enfouissement d'une artère aérienne télécom fibre DORSAL sur la commune de St Amand le Petit (87)**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit février 2022, se réunit en session ordinaire, salle de conférence du site de Gaïa au 142 avenue Emile Labussière à Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 1 procuration) – 29 voix

Votants : 13 Pour soit 29 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 <sup>ème</sup> VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 <sup>ème</sup> VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 <sup>ème</sup> VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Camille CARCAT - 1 voix	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Francis COMBY – 1 voix – (procuration donnée à Mme Rome)	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Alain FAUCHER – 1 voix	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 5 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Joël VILARD – 1 voix	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 <sup>er</sup> VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mme Sarah GENTIL – 1 voix	Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité par la commune de Saint Amand le Petit en Haute-Vienne afin d'enfouir une partie de la liaison aérienne fibre optique appartenant à DORSAL sur cette commune et desservant l'infrastructure de Montée en Débit construite par DORSAL.

Cet effacement de réseau, qui sera couplé avec les infrastructures aériennes d'Orange, est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Amand le Petit, qui en assure la charge financière intégrale. Cette opération n'entre pas dans le cadre des effacements de réseaux coordonnées de distribution électrique / télécommunications (le réseau de distribution électrique est déjà enterré).

Le câble optique DORSAL est actuellement hébergé sur des appuis aériens Orange. La prestation facturée à la commune intègre :

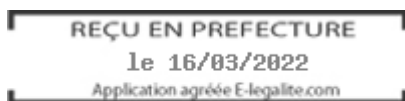
- la pose de d'un câble optique dans une conduite mise à disposition par la commune
- les soudures et mesures optiques
- la dépose du câble aérien

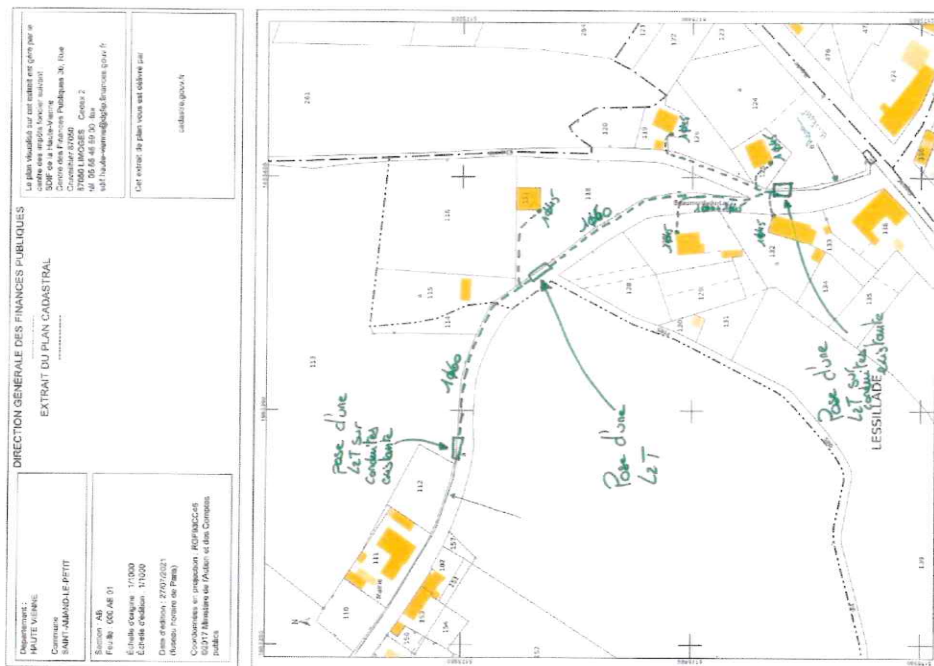
Cette opération sera imputée au **Budget Principal** de DORSAL.

1- Le coût prévisionnel de cet effacement de réseau s'élève à 4 115,76 € HT.

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Commune de St Amand le Petit	4 115,76 €	100 %
<i>TOTAL</i>	<i>4 115,76 €</i>	<i>100%</i>





Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en œuvre de cette nouvelle opération,
- d'accepter le plan de financement relatif à l'effacement de réseau de télécommunications sur la commune de St Amand le Petit,
- d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL  
27, bd  
de la Corderie  
Limoges  
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le 16 mars 2022

